

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Présents : Alexandre ALAJBEGOVIC, Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Adeline LE BARON, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Manon THERON CHAUVET, Olivier VOLLAIRE.

Absents excusés : Caroline GALINA, Roger STACHINO.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

PRÉSENTATION (PAR JÉRÔME MORELLO) ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

1. État des lieux au 31.12.2021

- Les restes à réaliser au 31,12,2021
- L'affectation du résultat 2021

2. Évaluer les recettes et les dépenses de la collectivité

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

3. Calculer le niveau d'endettement

- Endettement au 31,12,2021
- Etat futur de la dette

1. État des lieux au 31.12.2021

- Les Restes à réaliser au 31.12.2021

Recettes d'Investissement

Opération	Chapitre/ Article	Dénomination	montant
OPNI	13/1321	Etat DETR Tennis	39 000,00 €
			39 000,00 €

Dépenses d'Investissement

<u>Opération</u>	<u>Article</u>	<u>Dénomination</u>	<u>montant</u>
OPNI	202	PLU	20 000,00 €
OPNI	2051	Site / logiciel	4 120,00 €
10008	2111	Achat terrain	294 000,00 €
10007	21312	Bâtiment scolaire	30 000,00 €
10007	21318	Autre bâtiment	50 000,00 €
10008	2151	voirie	265 000,00 €
OPNI	2182	véhicule	17 000,00 €
			680 120,00 €

Besoin de financement sur les RAR : 641 120,00 €

- **L'affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 197 830.42 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 329 302.93 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent 001) de la section d'investissement de : 141 618.35 €

Un solde d'exécution (Excédent 002) de la section de fonctionnement de : 272 819.74 €

Solde de clôture :

Fonctionnement : $329\,302,93 + 272\,819,74 = 602\,122,67$ €

Investissement : $197\,830,42 + 141\,618,35 = 339\,448,77$ €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 680 120,00 € €

En recettes pour un montant de : 39 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 641 120,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 301 671,23 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 300 451,44 €

2. Évaluer les recettes et les dépenses de la collectivité

- La section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement projetées

	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	BP 2022
Excédent de fonctionnement reporté	330 859,47 €		
Atténuation de charges	42 619,00 €	48 430,55 €	54 200,00 €
Opération de transfert entre section			6 071,00 €
Vente de produits et prestations de service	71 542,00 €	111 453,48 €	98 200,00 €
Impôts et taxes	1 532 078,00 €	1 345 871,28 €	1 357 717,00 €
Dotations et participations	28 953,00 €	45 015,21 €	78 456,00 €
Autres produits de gestion courante	96 015,00 €	94 429,50 €	98 000,00 €
Produits financiers	20,00 €	15,06 €	15,00 €
Produits exceptionnels	8 000,00 €	2 581,22 €	7 000,00 €
	2 110 086,47 €	1 647 796,30 €	1 699 659,00 €

Dépenses de fonctionnement projetées

	Budget cumulé 2021	Réalisations 2021	BP 2022
Charges à caractère général	440 930,47 €	410 933,18 €	468 790,00 €
Charges de personnel	617 200,00 €	583 068,47 €	660 219,00 €
Atténuation de produits	387 249,00 €	171 919,00 €	172 565,00 €
Dépenses imprévues	1 500,00 €		1 500,00 €
Virement à la section d'investissement	424 160,00 €		175 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 337,00 €	31 314,70 €	19 010,00 €
Autres charges de gestion courante	198 910,00 €	170 467,01 €	197 400,00 €
Charges financières	7 300,00 €	7 274,20 €	3 175,00 €
Charges exceptionnelles	1 500,00 €		2 000,00 €
	2 110 086,47 €	1 374 976,56 €	1 699 659,00 €

- La section d'investissement

Recettes d'investissement

Virement de a section de fonctionnement	175 000,00 €
Amortissements	16 646,00 €
Provisions pour dépréciation	2 364,00 €
FCTVA	98 500,00 €
Taxe d'aménagement	20 000,00 €
FRAT	30 215,00 €
CDST Tennis et parking + voirie départementale	96 339,00 €
DETR	35 251,00 €
	474 315,00 €

Dépenses d'investissement

- Reprise sur provisions 2021 6 071,00 €
- Capital des emprunts 49 115,00 €

TRAVAUX :

Libellé	Montant		Financement		
	HT	TTC	RAR	BP	BS
Révision PLU + site	20 100,00 €	24 120,00 €	24 120,00 €		
Fibre salles réunions + dispensaire + ens soulier	6 666,67 €	8 000,00 €	8 000,00 €		
Place de l'Ormeau	10 416,67 €	12 500,00 €	7 500,00 €	5 000,00 €	
Ensemble Soulier	50 000,00 €	60 000,00 €	42 000,00 €	18 000,00 €	
Menuiserie Ecole couloir + 3 fenêtres	85 000,00 €	102 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €	35 000,00 €
Immeuble Savornin (travaux)	0				x
Immeuble Savornin (Etude)	4 166,67 €	5 000,00 €			5 000,00 €
WC jeu de boules	25 000,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €	
Véhicule garde champêtre	14 166,67 €	17 000,00 €	17 000,00 €		
Plantations arbres + haie stade	8 333,33 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
Mise en place 2 arrêts de bus	0				
Chemin de Pierrouret	50 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €	
Chemin du Petit Plan	17 500,00 €	21 000,00 €		21 000,00 €	
Entrée de ville Lauris + éclairage	300 000,00 €	360 000,00 €	257 500,00 €	45 000,00 €	60 000,00 €
Entrée Lauris part W avance département	103 333,33 €	124 000,00 €			124 000,00 €
Borne incendie + électricité lotissement bernard	41 666,67 €	50 000,00 €		50 000,00 €	
Achat terrains	291 666,67 €	350 000,00 €	294 000,00 €	26 000,00 €	30 000,00 €
Logiciels cimetièrre et cantine menu	6 666,67 €	8 000,00 €		7 000,00 €	
Achat informatique	3 333,33 €	4 000,00 €		4 000,00 €	
Pluvial rue H. de Savornin	45 000,00 €	58 000,00 €		58 000,00 €	
Electricité fruitière numérique	16 666,67 €	20 000,00 €		20 000,00 €	
achat matériel divers	8 333,33 €	10 000,00 €		8 000,00 €	2 000,00 €
Défibrillateurs	5 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €	
matériel cuisine				7 000,00 €	
Aménagement ensemble Soulier	4 166,67 €	5 000,00 €		4 129,00 €	
sous total investissement	1 117 183,33 €	1 344 620,00 €	680 120,00 €	419 129,00 €	256 000,00 €

Contrôle de l'équilibre réel de la section d'investissement

Conformément à l'article L.1612-4 du CGCT, le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Dépenses financières			Recettes financières		
Compte	Objet	Montant	Compte	Objet	Montant
16	Emprunts	49 115,00 €	10	Dotations, fond divers et réserves	118500,00
10	Reversement dotation		138	Autres subvention d'investissement	
26	Participation et créances rattachées		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations		024	Produits de cessions	

	financières				
020	Dépenses imprévues		28	Amortissement des immobilisations	16 646,00 €
139	Subvention d'investissement transférées		481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	
2,,,	Travaux en régie		021	Virement de la section de fonctionnement	175 000,00 €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total des dépenses financières		49 115,00 €	Total des recettes financières		310 146,00 €

3. : Calculer le niveau d'endettement

- Endettement au 31.12.2021

Objet	Montant de l'emprunt	1ere échéance	Dernière échéance	Remboursement du capital	Remboursement des intérêts
Rénovation et modernisation de l'Éclairage Public	500 000,00 €	15/09/19	15/06/29	49 112,98 €	3 174,22 €
Endettement 2021				49 112,98 €	3 174,22 €

- **VOTE DU BP 2022**

M.Jean-Pierre PETTAVINO, Maire de Lourmarin, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget primitif 2022 figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
vote	Crédits de fonctionnement votés	1 699 659,00 €	1 699 659,00 €
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté		
Total de la section		1 699 659,00 €	1 699 659,00 €

SECTION D INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------

vote	Crédits d'investissement votés	474 315,00 €	474 315,00 €
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Solde d'exécution de la section		
Total de la section		474 315,00 €	474 315,00 €

TOTAL DU BUDGET	2 173 974,00 €	2 173 974,00 €
-----------------	-----------------------	-----------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

ADOPTE, le budget primitif 2022 du budget principal de la commune, par opérations en section d'investissement et par chapitres en section de fonctionnement.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 :

Le Maire rappelle aux membres présents que la suppression de la TH sur les résidences principales a eu pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspondait à la somme du taux voté par la commune en 2020 et du taux du Département 2020.

Par conséquent, le taux de référence voté en 2021 de TFPB de la commune était de 27,31 %.

Il demande aux conseillers présents de se prononcer sur le taux des taxes directes locales pour 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions, décide de **ne pas augmenter les taux** d'imposition en 2022 :

Rappel des taux 2021:

Taxes locales	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,31
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,47

- De voter les taux des taxes locales pour 2022 comme suit :

Taxes locales	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,31
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,47

- Demande aux services compétents de prendre en compte dès à présent cette décision,
- Adopte l'état de notification n° 1259COM

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES :

La constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT.

Selon les préconisations de la DGFIP, une nouvelle provision, d'un montant de 2364,00 € est constituée, équivalente à 20% des titres émis au 31/12/20 et non recouverts en début d'année 2022. La provision d'un montant de 6 071,00 €, constituée l'année dernière, devra être reprise et remplacée par cette nouvelle provision.

Considérant le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables et sur proposition du comptable public, Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De constituer une provision pour dépréciation des actifs circulant à hauteur de 2364 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public plus une somme équivalente à 20% des titres émis au 31/12/2020,
- Dit que conformément la délibération D2010013 du 21 mai 2010 optant pour le régime des provisions budgétaires, cette provision sera inscrite en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement
- D'autoriser Monsieur le Maire à reprendre la provision constituée à hauteur de 6071,00 € sur l'exercice précédent.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire informe les conseillers présents qu'il est exigé des associations qu'elles présentent leur demande de subvention à l'aide de l'imprimé réglementaire.

De nouvelles associations ayant déjà déposé leur demande pour l'année 2022, le conseil municipal, sur proposition du maire, accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations pour 2022 :

- La Boule dorée 1000 €
- Comité des fêtes 18000 €
- The power of serendipity 1500 € sous réserve que le projet de festival de photojournalisme projeté sur Lourmarin du 14 au 21 juillet 2022 ait bien lieu.

Les subventions aux autres associations du village seront étudiées à réception de leur demande et feront l'objet d'une décision lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

TOURS DE PERMANENCE AU MARCHÉ DES PRODUCTEURS :

Pour la saison 2021, Isabelle BROUSSET et Roger STACHINO assuraient régulièrement des permanences au marché des producteurs pendant les animations culinaires de la saison estivale.

La buvette et les animations culinaires devraient normalement reprendre à partir de la mi mai, il est demandé aux conseillers disponibles de se porter volontaires pour la supervision des animations culinaires (mise en place du matériel et participation à l'animation), et pour la fermeture du marché (à 20h00 en début et fin de saison, et 21h00 maxi en période estivale).

INFORMATION SUR LE RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE :

Suite à l'avis de recrutement d'un adjoint technique diffusé sur le site www.emploi-territorial.fr et les réseaux de communication de la commune, 8 candidatures ont été déposées en mairie.

A l'issue des entretiens avec une sélection de 4 candidats, le choix de la commission recrutement s'est porté sur M. Thierry MISTRE, qui prendra ses fonctions à compter du 2 mai 2022.

POINT SUR L'ORGANISATION DES JOURNÉES ÉLECTORALES :

Il faudra envisager de modifier l'emprise territoriale de chaque bureau, afin d'avoir un nombre d'électeurs plus équilibré entre les bureaux. Cela évitera les files d'attente pour le bureau 2 aux heures d'affluence.

TRAVAUX CHEMIN DE PIERROURET :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet de rénovation du début du chemin de Pierrouret, et la nécessité d'inclure dans l'élaboration du plan de financement dudit projet la participation du Conseil Départemental de Vaucluse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide d'approuver la sollicitation d'une subvention au titre du programme de voirie départementale pour financer les travaux du chemin de Pierrouret.

QUESTIONS DIVERSES :

Isabelle Avon rapporte quelques doléances que lui ont fait des administrés :

- Présence de tags obscènes au jardin d'enfants : les services techniques seront missionnés pour les nettoyer.
- Lumières défaillantes au chemin des écoliers : Une vérification sera faite, ainsi que le signalement à ECOTEC si nécessaire ;
- Problème des pigeons dans le village : des filets anti pigeons vont être installés au niveau des clochers de l'Eglise et du Temple.
- Question du jumelage dans la solidarité avec l'Ukraine.

Concernant la solidarité avec l'Ukraine :

Un échange par visio conférence a justement eu lieu ce jour à 12h avec les instances dirigeantes de la ville de Zirardow (jumelée avec Lourmarin). Nous avons pu montrer notre intérêt pour le problème ukrainien, et notre volonté de leur être utiles dans la mesure de nos moyens. Ils vont réfléchir et revenir vers nous pour nous faire part de leurs besoins. Ils nous ont expliqué l'étendue du défi d'accueillir entre 3000 et 5000 réfugiés dans l'urgence, et sûrement sur du long terme.

Ils ont également un centre d'aide sociale actif. Le médecin de ce centre sera interrogé pour définir les besoins (médicaments, matériel médical etc...).

Par ailleurs, nous allons entrer en contact avec Corinne MONOD, qui avec l'association Sud Luberon Solidarité a organisé l'accueil de deux familles ukrainiennes au camping de Lourmarin.

Cette initiative locale, bien que louable, ne s'inscrit pas dans le cadre des instructions préfectorales que nous avons reçues depuis le début de la crise ukrainienne en matière d'hébergement.

Nous avons reçu par ailleurs un courrier de la Préfecture nous sollicitant pour vérifier la conformité de 3 logements proposés sur la commune. Nous allons contacter les propriétaires pour effectuer la visite de ces logements et voir s'ils répondent au cahier des charges de la Préfecture.

Enfin, L'association des amis de Lourmarin organise à la Fruitière Numérique, le 23 avril à 15h00, une table-ronde sur la situation en Ukraine, en présence de 2 conférenciers spécialistes du monde slave : Alexandre Melnik, professeur de sciences politiques, ancien diplomate russe et Olivier Védrine, professeur honoris causa, rédacteur en chef de Russia Monitor, journaliste français qui a longtemps travaillé à la télévision nationale ukrainienne.

La Croix Rouge d'Avignon et l'association Polonica sont aussi associées à cet après-midi de solidarité et d'entraide pour les réfugiés ukrainiens.

Alexandre Alajbégovic déplore que l'ESSL (Entente Sportive Sud Luberon) ne joue pas davantage sur le stade de Lourmarin.

Il y a en effet peu de licenciés lourmarinois.

La Commission du district a visité le stade vendredi 8 avril pour vérifier la conformité du terrain pour les adultes. Nous attendons un rapport sous quelques jours.

Par contre le terrain est adapté pour les jeunes. Or la seule présence de l'ESSL c'est à la fête des associations...

Il serait intéressant d'organiser des matches plus régulièrement à Lourmarin avec les équipes de jeunes.

Une rencontre est programmée vendredi 15 avril avec Luc Morgenti, Patrick Vargin, Serge Didier et Jean-Pierre Pettavino pour une prise de contact avec les dirigeants de l'ESSL.

L'AG de l'ESSL est prévue pour la mi-juin pour l'élection d'un nouveau bureau, puisque l'équipe actuelle s'arrête ; ils ont actuellement 200 licenciés, contre 270 avant COVID ...